

L'histoire de Noyon

racontée par le nom de ses rues

BEAUSÉJOUR (suite)

Construction de la résidence Beauséjour.

Dans l'article précédent, nous avons pris connaissance de l'historique de l'édification de la résidence "Beauséjour", et avons commencé à en relater le déroulement, par les tranches 1 et 4.

Nous allons continuer notre propos sur la construction des autres tranches sans plus de préambule.

Il nous reste à décrire la constitution et les circonstances de la construction des deuxième, troisième et cinquième tranches.

Les 2^e et 3^e tranches, édifiées en bâtiments à cinq niveaux, furent affectées à des logements collectifs en accession à la propriété, selon la vocation de la Société Beauséjour, avec les caractéristiques que voici :

la deuxième tranche comprenait 100 logements collectifs, soit 50 F3 et 50 F4, contenus en deux bâtiments repérés par les lettres V, parallèle à la rue de Beauséjour et X au sud de la rue Jules Magnier. Cette tranche fut construite par l'entreprise ECOBA.

La 3^e tranche était également formée par deux immeubles désignés, l'un Y, square des jeux, l'autre Z rue Georges Clémenteau et longeant le canal du Nord. Elle totalisait 120 logements : 15 F2, 60 F3, 40 F4 et 5 F5.

Comme la première, construites sans interruption, ces tranches ne posèrent que peu de problèmes dans les finances de la Société d'Economie Mixte, régulièrement alimentées par les emprunts obtenus des offices publics et par le fruit des ventes de logements aux candidats à la propriété. Ces dernières se faisaient à une bonne cadence dans le bureau de Mme Boulant situé 12, place de l'Espérance. Ce qui facilitait le versement des annuités d'emprunts et le règlement des mémoires des entrepreneurs. Au cours de la séance du Conseil d'Administration tenue en décembre 1964, le rapport du promoteur était à l'optimisme : il annonçait qu'étaient terminés, ven-

us et occupés les logements, individuels de la tranche 1, et collectifs de la tranche 2, soit 203 logements. Quand à la tranche 3 en cours de construction, 42 logements sur 120 étaient déjà vendus.

Situation particulière à la 5^e tranche.

Il n'en fut pas de même pour les deux tranches 4 et 5 qui ont subi une place à part et difficile dans la construction de la résidence «Beauséjour». Le mois dernier, nous avons vu se succéder les dispositions modificatives de la 4^e tranche par le manque d'acquéreurs dû sans doute à la hausse de l'indice des prix. La 5^e tranche n'avait pas fini d'être un sujet de soucis pour les responsables de cette opération.

De 1964 à 1971, toutes les réunions du conseil d'administration, toutes les assemblées générales, tous les rapports comprenaient un point de l'ordre du jour ou un paragraphe où étaient déplorées les mauvaises situations financières. Il fallut se décider à des modifications dans les cahiers des charges. En voici quelques exemples rapidement relatés.

Le 22 octobre 1964, le conseil d'administration décida de modifier le programme de la 5^e tranche en substituant 140 logements collectifs, répartis en 5 bâtiments, aux 100 logements individuels en 14 blocs initialement programmés, libérant ainsi un grand espace. Les trois premiers immeubles du square de Compiègne comprenaient le S et le R de 30 logements collectifs chacun et le N, de 10 logements collectifs.

La construction de ces trois bâtiments étant en bonne voie, on entreprit celles du bâtiment T (Flaubert - 30 logements) rue du Maréchal Foch, et, lorsqu'il fut bien avancé, les trois bâtiments U de 10 logements chacun.

Mais les acquéreurs n'affluaient pas pour autant, quelles que fussent les facilités de primes qu'on leur accordât.

Changement de direction.

Entre temps, en mars 1965, les élections municipales avaient envoyé à la mairie une nouvelle équipe de conseillers municipaux qui avaient élu maire M. Pierre Dubois. Ce changement se répercuta sur la compo-

sition du conseil de la SEM Beauséjour où siégeaient cinq représentants de la municipalité, M. Pierre Dubois en recevait la présidence qu'il continua de 1973 à 1987, par la fonction de liquidateur.

Toujours pour ménager les finances, faire face aux échéances et ne pas léser les acquéreurs, sur l'avis du Sous-Préfet, Commissaire du Gouvernement au sein de la société Beauséjour, le conseil prit des mesures, nouvelles mais plus radicales, dans sa réunion du 3 juin 1966. Les bâtiments R.S.N. seraient entièrement terminés. Le bâtiment T dont le gros œuvre était achevé serait couvert, puis abandonné temporairement. Le bâtiment U dont les sous-sols étaient terminés serait laissé en l'état. Faut-il dire ici que les bâtiments T et U attendront plus de cinq ans pour être achevés ?

Les logements locatifs.

Nous connaissons grosso modo le fonctionnement des logements attribués en priorité aux actionnaires de la Société d'Economie Mixte de "Beauséjour" ; nous allons dire pourquoi et comment se trouvent des logements locatifs dans leur voisinage.

Le conseil d'administration de Beauséjour, à la suite ou à l'occasion de nombreuses réunions, suggestions, démarches, décisions, avait envisagé, entre autres solutions, de transformer la clause d'accès à la propriété en celle de location. Ceci aurait concerné les appartements de la tranche 5. L'idée fit son chemin et l'éventualité envisagée devint décision sous une autre forme; on décida en effet de céder les terrains rendus disponibles par le changement du programme de la 5^e tranche, ou constructibles rue des Sapins. On y ajouta que le lot vendu comprendrait les malheureux bâtiments à l'abandon, T et U afin qu'ils soient conduits à bonne fin.

Nous parlerons la prochaine fois de la S.A. Habitation à Loyer Modéré

A suivre
Jean Goumard